

(1)

(N° 231)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JUIN 1865.

Prorogation du terme fixé pour la réduction du personnel du tribunal de première instance de Tournai ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. **BARA**.

MESSIEURS,

Le projet de loi présenté par le Gouvernement, portant prorogation du terme fixé pour la réduction du personnel du tribunal de première instance de Tournai, n'a soulevé aucune observation au sein de la commission spéciale à laquelle vous en avez confié l'examen. En conséquence, votre commission, à l'unanimité, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

J. BARA.

Le Président,

LOUIS CROMBEZ.

(1) Projet de loi, n° 220.

(2) La commission était composée de MM. CROMBEZ, président, BARA, M. JOUET, TACK et MONCHEUR.